



Service départemental d'incendie  
et de secours de l'Ardèche

## DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-18

### Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves

Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)

Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

### Excusée :

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

### Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours

Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours

Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

Madame Karen De Baets, gestionnaire administrative et juridique

Secrétaire de séance : monsieur Jean-Manuel Garrido

Objet : Adhésion au syndicat mixte Numérian

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la possibilité pour le SDIS de l'Ardèche d'adhérer au syndicat mixte Numérian afin de bénéficier d'un accompagnement et d'une mutualisation de moyens humains et financiers dans le domaine numérique (acquisition de matériel, sur l'utilisation des logiciels métiers, mais aussi sur la maintenance informatique des postes et sur l'hébergement de leurs données),

Considérant que la cotisation annuelle du SDIS de l'Ardèche s'élèvera à 1600 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** l'adhésion du SDIS de l'Ardèche au syndicat mixte Numérian.

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat